

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

5°18907

Séance du

9 Nov. 2007

DEUXIÈME PROMOTION DE L'AN 2007 DE LA MÉDAILLE DE LA VIE ASSOCIATIVE DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 97/1-816 du 9 décembre 1996 du Conseil Général portant création de la "Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin",
- VU la délibération n° 2003/I-802/1 du Conseil Général du 5 décembre 2002, donnant délégation à la Commission Permanente pour modifier le règlement relatif à la Médaille de la Vie Associative du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décerne la Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin aux candidats de la deuxième promotion de l'an 2007, dont la liste est jointe au rapport.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions